

CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

Séance du 19 novembre 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-30

**AVIS SUR LA DEMANDE D'AGRÉMENT AU TITRE DE CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE
BOURGOGNE FRANCHE COMté – OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES INVERTÉBRÉS POUR LA
PÉRIODE 2026-2035**

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 332-1 et L. 332-2, R. 332-1 et R. 332-9 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu l'article 52 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R.133-4 à R.133-14 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu le décret n°2017-342 du 17 mars 2017 relatif au Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2022 portant nomination au Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2023 portant approbation du règlement intérieur du CNPN ;

Vu l'avis favorable du Groupe de travail Flore-Fonge-Habitats-CBN après examen du dossier le 17 octobre 2025 ;

Entendue sa rapporteure, Nina HAUTEKÈETE.

Ce dossier a été examiné à la demande du bureau ET3 « Chasse, Faune et Flore sauvage » par le Groupe de travail Flore-Fonge-Habitats-CBN (GT FFH-CBN) le 17 octobre 2025.

La rapporteure du CNPN, Nina Hautekèete, membre de son groupe de travail Flore-Fonge-Habitats et CBN, a conduit des entretiens avec les équipes, le conseil scientifique, les partenaires institutionnels (État, régions, collectivités), les personnels, et a mené des visites de terrain. Le présent avis synthétise les différentes

observations et contributions de la rapporteure et des membres du GT FFH-CBN. Le nom du Conservatoire Botanique National Bourgogne Franche Comté-Observatoire Régional des Invertébrés est abrégé ici en CBNFBC-ORI.

Documents examinés :

-
- *Le dossier de demande d'agrément du CBNFBC-ORI est constitué du Bilan d'activités scientifique et technique du Conservatoire botanique national de Franche-Comté – 2014-2024 (71 p.), du document Demande d'agrément du Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté – Observatoire régional des Invertébrés – 2026-2035 (98 p.), il est complété par le Bilan d'activités et projet stratégique – volet relatif à la faune invertébrée (29 p.)*
 - *L'avis de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne-Franche-Comté Besançon, du 16 octobre 2025 (4 p.)*
 - *Le rapport de Nina Hautekèete, rapporteure CNPN (10 p.)*
-

1. Bilan scientifique et technique (2014–2024) du CGNFC avant le projet de fusion avec la délégation bourguignonne du CBN du Bassin parisien

Le CBNFC, créé le 16 mai 2003 sous forme associative et agréé CBN par l'arrêté ministériel du 31 août 2007 (renouvellement en 2014, prorogation en 2022), a élargi son domaine d'étude aux invertébrés en 2011, devenant ainsi CBNFBC-ORI.

Le budget du CBNFBC-ORI est actuellement bénéficiaire, assurant une base saine pour le futur EPCE. La masse salariale constitue 73% du fonctionnement. Ses dépenses totales annuelles sont d'environ 1,8 millions, dont 150 000 euros de location de bâtiment. En effet après 14 ans dans les locaux de la Maison de l'Environnement Bourgogne Franche Comté (financement Conseil Régional), le CBNFBC-ORI a dû les quitter en décembre 2023. Depuis, il loue dans le parc privé.

Le bilan présente un volet de connaissance avec animation d'un réseau de correspondants. La base de données regroupe environ 1,8 millions de données. Le maillage territorial à l'échelle 5 x 5 km² pour les trachéophytes a ainsi abouti à la publication de la liste rouge des trachéophytes de la Franche-Comté selon la méthodologie IUCN en 2014, de la liste des trachéophytes déterminants de ZNIEFF B-FC en 2020, et à l'implication du CBN dans l'élaboration de la LR nationale de 2018. Le CBNFBC-ORI a développé des programmes d'étude de la flore du massif jurassien (Flora Jurana 2016-2021, collaboration avec Info Flora (Suisse) et le CBN Alpin) et de la flore du massif vosgien (Flora Vogesiaca 2013-2016, collaboration avec le CB Alsace-Lorraine). Le futur CBNFBC s'est engagé dans le programme Stem'Flore (suivi annuel d'environ 60 mailles).

Le CBN a su diversifier ses champs d'expertise :

- Les **inventaires bryologiques** se sont fortement développés, aboutissant à la publication de la **liste rouge régionale** des bryophytes (2020) en collaboration avec l'antenne Bourgogne du CBNBP
- le partenariat historique avec la **Fédération mycologique de l'Est** et le recrutement d'un mycologue dans le cadre d'un programme connaissance des "méconnus" ont permis l'intégration d'environ **200 000 données fonge** dans la base régionale. Le travail moteur du CBN sur les lichens est relevé par le GT Flore Fonge Habitats.
- de premières données sur les charales ont été collectées.

En **conservation**, le CBNFC-ORI porte deux **Plans nationaux d'actions (PNA)** : "Saxifraga hirculus" et "saxifrages rupestres psychrophiles". Les efforts de conservation *ex situ* se sont amplifiés : plus de **200 lots de semences** sont aujourd'hui stockés. En l'absence de Jardin conservatoire, le CBN a développé des partenariats avec les **jardins botaniques de Genève, Lausanne, Nancy, Mulhouse et Lyon**, pour la culture d'espèces telles que *S. hirculus* et l'étude des écotypes de *Dianthus superbus*.

Le Conservatoire se distingue également par la **qualité de ses travaux en phytosociologie**. Avec environ 2000 relevés par an, il a contribué à l'enrichissement des typologies régionales, à la description de nouveaux syntaxons et à la caractérisation des prairies vosgiennes et jurassiennes. Son implication dans le programme national **CarHab** et dans le GT OFB sur les habitats d'intérêt communautaire confirme son rôle moteur au niveau national.

Il porte le poste de coordination nationale du SI Lobelia pour les 6 CBN du collectif.

Enfin, son activité en **appui aux politiques publiques** (Espaces naturels sensibles, EEE, Atlas de biodiversité communale) démontre une appropriation complète des missions de service public assignées aux CBN et son ancrage territorial. La qualité de ses formations notamment envers les étudiants et de son réseau de bénévoles en fait un acteur central de la mobilisation citoyenne en région Bourgogne-Franche Comté.

2. La construction du projet d'EPCE et la fusion avec la délégation bourguignonne du CBN du Bassin parisien pour créer le CBNBFC-ORI

Le projet de fusion entre le CBNFC-ORI et la délégation bourguignonne du CBN du Bassin parisien a été **piloté avec rigueur et intelligence collective, depuis 3 ans**, sous la direction de **Sandra Decroux**. L'EPCE existe depuis le 18 avril 2025 (arrêté préfectoral 25-67BAG) pour permettre le transfert d'activité du CBNFC-ORI et antenne Bourgogne du CBNBP. Dix-neuf membres publics composent désormais la structure : l'État, la Région, six départements sur les huit de la grande région, quatre parcs naturels régionaux, le Parc national de forêts, l'OFB, l'ONF et plusieurs intercommunalités majeures.

Le choix du statut d'EPCE est très bien perçu par les acteurs du territoire rencontrés, qui y voient une **stabilité institutionnelle**, une **visibilité budgétaire** pour leur structure et une **programmation co-construite**. Le **modèle économique en quasi-régie**, juridiquement sécurisé, a été unanimement salué, il permet aux membres de confier facilement au CBN des expertises ponctuelles, assurant réactivité et continuité dans la mise en œuvre des politiques environnementales.

La grande force du futur EPCE réside -en sus des compétences scientifiques pour remplir ses missions- sur son ancrage territorial qui est exemplaire. Cet ancrage découle d'une démarche active remarquable de la direction du CBNBFC-ORI pour amener les collectivités territoriales à rejoindre l'EPCE et de la parfaite cohérence entre le Territoire d'Agrément et la structuration administrative et politique de la région.

Le budget prévisionnel, d'environ **1,8 M€**, s'appuie sur **859 000 € de contributions statutaires** et **518 000 € de conventions partenariales**.

Les agents en CDI seront transférés à l'EPCE dans un consolidé par un **dialogue social bien mené**. Le statut d'EPCE fait passer les salariés au régime de la fonction publique territoriale, dont les salaires sont faibles pour les catégories C et qui ne permet pas le maintien de la prime de retraite déjà accumulée, ce qui a posé problème pour deux personnels. Un dialogue sur les congés et les salaires des CDI a abouti à des accords pour les autres personnels.

En ce qui concerne la fusion, l'antenne Bourgogne apprécie la proximité des décisions et le lien très régulier prévu par la comitologie. Les deux directeurs scientifiques (connaissance et conservation) seront respectivement issus des deux structures. Les rapprochements scientifiques des deux structures ont été anticipés lors des trois dernières années.

Le Conseil Scientifique recomposé recouvre le domaine Flore, Fonge, Habitats. Ses membres sont botanistes, phytosociologues, taxonomistes, généticiens, paléo-écologues, et respectent le besoin d'expertise sur les territoires franc-comtois et bourguignon. La DREAL Bourgogne Franche Comté et la direction régionale de l'OFB sont invités.

3. Projet bâimentaire

Le projet de **bâtiment du futur CBNBFC-ORI**, situé à **Besançon**, a été facilité par le passage à l'EPCE et permis par l'engagement exemplaire des partenaires du territoire et de l'Etat. D'un coût total de **3,6 M€**, il est financé à hauteur de **1,8 M€ par le Fonds vert**, de **700 000 € d'appels à projets** et d'un **emprunt de 958 000 €** garanti par la Ville et Grand Besançon Métropole. Les mensualités de l'emprunt seront inférieures au coût de la location actuelle. Le terrain, attribué en **bail emphytéotique à loyer symbolique**, bénéficie d'un emplacement stratégique à proximité immédiate du **campus universitaire** et du **Jardin botanique**, facilitant la synergie avec les acteurs de la recherche et de la formation et affirmant son rôle scientifique.

Conçu comme un **bâtiment démonstrateur de frugalité de surface**, il privilégie le réemploi des matériaux et l'efficacité énergétique. Il accueillera un **laboratoire**, une salle de collections (**herbier, entomofaune**), un **fonds documentaire**, des **espaces techniques de conservation ex situ** et le **jardin conservatoire qui lui manquait (1 000 m²)**.

L'**antenne bourguignonne**, située à Saint-Brisson au sein du Parc naturel régional du Morvan, bénéficiera quant à elle d'une **surface triplée**, grâce à un partenariat avec le PNR.

4. Retours des partenaires et évaluation de la démarche

Les retours recueillis lors de la mission d'évaluation sont **positifs et convergents**. Les représentants de la DREAL, de la Région, des Départements, des PNR et de l'OFB soulignent unanimement la qualité du travail accompli pour la fusion et le passage à un EPCE, la solidité financière et la **cohérence territoriale du nouvel établissement**. Tous reconnaissent dans le CBNBFC-ORI un **outil structurant de politique publique**, capable d'assurer une programmation concertée et pluriannuelle.

5. Analyse et avis du CNPN

Le **CNPN** estime que le futur **CBNBFC-ORI** répond pleinement aux cinq missions fondamentales des Conservatoires botaniques nationaux :

1. Développement et diffusion de la connaissance sur la flore, la fonge et les habitats ;
2. Conservation *in situ* et *ex situ* du patrimoine végétal ;
3. Gestion, valorisation et interopérabilité des données ;
4. Appui aux politiques publiques et à la réglementation ;
5. Sensibilisation, formation et mobilisation des acteurs.

Avis du GT FFH-CBN du CNPN - Le GT FFH-CBN souligne la **solidité scientifique**, le renforcement **institutionnel**, l'**ancrage territorial** et l'**exemplarité du processus de fusion et de passage à l'EPCE**.

Des points de vigilance sont néanmoins formulés :

- Renforcer les **synergies entre les pôles flore et invertébrés** dans les programmes de conservation de la flore (interactions plantes-polliniseurs par exemple);
- Maintenir un **équilibre entre les attentes opérationnelles** des collectivités et les objectifs scientifiques de long terme ;
- Etablir une **stratégie pour intégrer les algues et la restauration écologique** au projet d'établissement ;
- Renforcer l'équilibre en termes de moyens humains et techniques entre Bourgogne et Franche Comté selon la **taille des territoires** ;
- Adapter si possible la **comitologie** vers un allègement.

Le GT conclut à un **avis très favorable** à l'agrément du **CBNBFC-ORI** pour la période **2026–2035** avec le statut d'**EPCE**.

Avis du CNPN

Considérant l'ensemble de ces éléments, le CNPN **émet un avis favorable à l'unanimité (19 votants)** à cette demande, en y ajoutant la recommandation complémentaire suivante :

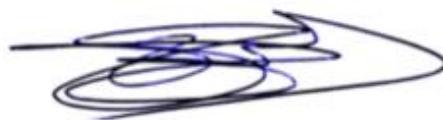
* veiller à une composition du conseil d'administration plus équilibrée, en renforçant notamment la représentation des associations de protection de la nature

Le Président du GT Flore-Fonge Habitats-CBN du CNPN



Bruno Bordenave

Le président du Conseil national de la protection de la nature



Loïc MARION